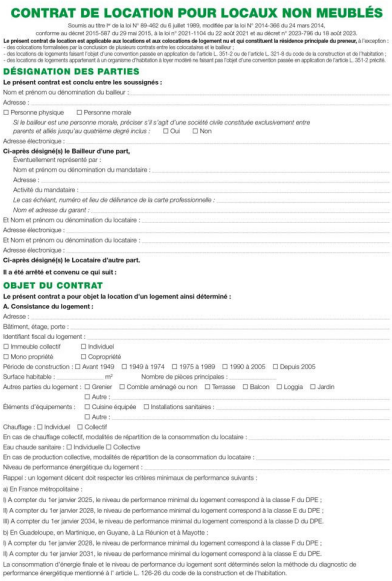

CONTRAT DE LOCATION POUR LOCAUX NON MEUBLÉS

Soumis au titre Ier de la loi N° 89-462 du 6 juillet 1989, modifiée par la loi N° 2014-366 du 24 mars 2014,
conforme au décret 2015-587 du 29 mai 2015, à la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 et au décret n° 2023-796 du 18 août 2023.

Le présent contrat de location est applicable aux locations et aux colocations de logement nu et qui constituent la résidence principale du preneur, à l'exception :
- des colocations formalisées par la conclusion de plusieurs contrats entre les colocataires et le bailleur ;
- des locations de logements faisant l'objet d'une convention passée en application de l'article L. 351-2 ou de l'article L. 321-8 du code de la construction et de l'habitation ;
- des locations de logements appartenant à un organisme d'habitation à loyer modéré ne faisant pas l'objet d'une convention passée en application de l'article L. 351-2 précité.

DÉSIGNATION DES PARTIES

Le présent contrat est conclu entre les soussignés :

Nom et prénom ou dénomination du bailleur :

Adresse :

☐ Personne physique ☐ Personne morale

Si le bailleur est une personne morale, préciser s'il s'agit d'une société civile constituée exclusivement entre parents et alliés jusqu'au quatrième degré inclus : ☐ Oui ☐ Non

Adresse électronique :

Ci-après désigné(s) le Bailleur d'une part,

Éventuellement représenté par :

Nom et prénom ou dénomination du mandataire :

Adresse :

Activité du mandataire :

Le cas échéant, numéro et lieu de délivrance de la carte professionnelle :

Nom et adresse du garant :

Et Nom et prénom ou dénomination du locataire :

Adresse électronique :

Et Nom et prénom ou dénomination du locataire :

Adresse électronique :

Ci-après désigné(s) le Locataire d'autre part.

Il a été arrêté et convenu ce qui suit :

OBJET DU CONTRAT

Le présent contrat a pour objet la location d'un logement ainsi déterminé :

A. Consistance du logement :

Adresse :

Bâtiment, étage, porte :

Identifiant fiscal du logement :

☐ Immeuble collectif ☐ Individuel

☐ Mono propriété ☐ Copropriété

Période de construction : ☐ Avant 1949 ☐ 1949 à 1974 ☐ 1975 à 1989 ☐ 1990 à 2005 ☐ Depuis 2005

Surface habitable : ..... m² Nombre de pièces principales : .....

Autres parties du logement : ☐ Grenier ☐ Comble aménagé ou non ☐ Terrasse ☐ Balcon ☐ Loggia ☐ Jardin
☐ Autre : .....

Éléments d'équipements : ☐ Cuisine équipée ☐ Installations sanitaires : .....
☐ Autre : .....

Chauffage : ☐ Individuel ☐ Collectif

En cas de chauffage collectif, modalités de répartition de la consommation du locataire : .....

Eau chaude sanitaire : ☐ Individuelle ☐ Collective

En cas de production collective, modalités de répartition de la consommation du locataire : .....

Niveau de performance énergétique du logement :

Rappel : un logement décent doit respecter les critères minimaux de performance suivants :

a) En France métropolitaine :

I) A compter du 1er janvier 2025, le niveau de performance minimal du logement correspond à la classe F du DPE ;

II) A compter du 1er janvier 2028, le niveau de performance minimal du logement correspond à la classe E du DPE ;

III) A compter du 1er janvier 2034, le niveau de performance minimal du logement correspond à la classe D du DPE.

b) En Guadeloupe, en Martinique, en Guyane, à La Réunion et à Mayotte :

I) A compter du 1er janvier 2028, le niveau de performance minimal du logement correspond à la classe F du DPE ;

II) A compter du 1er janvier 2031, le niveau de performance minimal du logement correspond à la classe E du DPE.

La consommation d'énergie finale et le niveau de performance du logement sont déterminés selon la méthode du diagnostic de performance énergétique mentionné à l' article L. 126-26 du code de la construction et de l'habitation.

FLLES C. L. POUR LOCATION NON MEUBLÉE

Codes produits :

Référence 45E
EAN13 : 3130631000456
CUP : -

Galerie de produits :

Description brève du produit :

Description du produit :